



Comité syndical du 18 mai 2021
CONNERRE

L'An Deux Mil Vingt et un Le Dix-Huit mai à quatorze heures

**Nombre de membres
En exercice (titulaires) : 19
et 8 suppléants
Quorum : 10**

Présents : 14

Votants : 15

LE SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE L'HUISNE SARTHE, légalement convoqué le 10 mai, s'est assemblé à la salle Capella de CONNERRE.

Présents : Formant la majorité des membres en exercice

Membres titulaires de la Communauté de Communes du Gesnois Bilurien :

M. André FROGER, M. Jean-Claude LECOMTE, M. Jean-Yves LAUDE,

Membres titulaires de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise

M. Michel ODEAU, M. Régis BOURNEUF, Mme Cécile KNITTEL, M. Jean-Pierre CIRON, M. Eric PAPILLON

Membres de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole

M. Marcel MORTREAU

Membres de la Communauté de Communes du Sud est du Pays du Mans

M. Guy FOURMY

Membres de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille

M. Philippe LEBERT

Membres suppléants ayant une voix délibérative :

M. Pascal CHAUVEAU, Communauté de Communes du Sud Est du Pays Manceau

M. Laurent GUILLET, Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien

M. Joël CIRON, Communauté de Communes Pays de l'Huisne Sarthoise

Membres titulaires ayant reçu un pouvoir :

Monsieur André FROGER, membre de la CC du Gesnois Bilurien, ayant reçu pouvoir de Monsieur Dany BOULAY le 18 mai 2021

Absents excusés :

M. Anthony TRIFAUT, Communauté de Communes du Gesnois Bilurien

M. Alain COURTABESSIS, Communauté de Communes du Gesnois Bilurien

M. Abdelmajid EL ARRASSE, Communauté Urbaine Le Mans Métropole

Mme Nathalie BUCHOT, Communauté Urbaine Le Mans Métropole

Invités :

M. BRANDELY Jérôme, chargé de missions GEMAPI du Syndicat

Mme BRICOU CARTEREAU Angéline, chargée de missions GEMAPI du Syndicat

Mme PAU Romane, chargée de missions GEMAPI du Syndicat

Mme LE BRETON Carole, secrétaire administrative du Syndicat

- Les délégués présents émargent la feuille de présence
- Approbation du procès-verbal du comité syndical du 16 mars 2021
- Madame Cécile KNITTEL est désignée secrétaire de séance

I. Affaires financières

Délibération N°2021-05-18-la

a. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Des titres de recettes ont été émis à l'encontre de propriétaires riverains pour des sommes dues sur le budget du Syndicat du Dué et du Narais entre 2012 et 2016. Ces sommes correspondaient à la

participation financière pour des travaux de végétation sur les cours d'eau. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public.

Il est rappelé qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au Comptable Public de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant les états des produits irrécouvrables dressés par le comptable public,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'Assemblée Délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 1 333.98 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables n° 4980940833 dressée par le comptable public**
- **DIT que les sommes nécessaires seront mises au chapitre 65, article 6541**

Exercice	Référence	N° d'ordre	Imputation	Nom du redevable	Reste à recouvrer	Motif de la présentation
2012	T-71619990033	1	588--	BENALY Taomane	29,64	RAR inférieur seuil poursuite
2012	T-716199910033	1	588--	BENOIT Didier Emile	11,49	RAR inférieur seuil poursuite
2016	T-704100000304	1	70688--	BOUVET Edmond	15,55	RAR inférieur seuil poursuite
2015	T-704100000005	1	70688--	BRINCHAUX Aurelien Jo	10,42	RAR inférieur seuil poursuite
2016	T-704100000039	1	70688--	CROWLEY Nicolas	46,45	Poursuite sans effet
2016	T-704100000041	1	70688--	CROWLEY Pierre	46,45	Poursuite sans effet
2016	T-704100000061	1	70688--	DE BODIN DE GALEMBERT	75,66	Poursuite sans effet
2016	T-704100000060	1	70688--		75,66	
2016	T-704100000268	1	70688--	DEHANT Marie Benedict	9,96	RAR inférieur seuil poursuite
2016	T-704100000338	1	70688--	DEROUINEAU Laurent	9,79	RAR inférieur seuil poursuite
2016	T-704100000339	1	70688--		9,79	
2013	T-716199930033	1	588--	DOUROLANS Christele	65,25	Poursuite sans effet
2016	T-704100000169	1	70688--	FEDOTOVA Olga	130,80	Poursuite sans effet
2013	T-716199940033	1	588--	FOUQUET Loic Jean Pau	15,07	RAR inférieur seuil poursuite
2013	T-716199950033	1	588--	HURON Michel Andre	25,40	Poursuite sans effet
2013	T-716199960033	1	588--		25,40	
2015	T-704100000115	1	70688--	LE BOUYER DE ST GERVA	142,69	D'oc'd' et demande renseignement négative
2015	T-704100000114	1	70688--		303,74	
2016	T-704100000072	1	70688--	LEBRETON Yolande	2,69	RAR inférieur seuil poursuite
2015	T-704100000072	1	70688--	MARTIN Piron	21,70	RAR inférieur seuil poursuite
2016	T-704100000192	1	70688--	MARYS Marie	27,96	RAR inférieur seuil poursuite
2015	T-704100000130	1	70688--	MERDRIGNAC Jean	21,51	RAR inférieur seuil poursuite
2016	T-704100000236	1	70688--	MONNIER Madeleine	17,05	RAR inférieur seuil poursuite
2012	T-716199920033	1	588--	SARL AURORE REPRESENT	175,67	Combinaison infructueuse d actes
2016	T-704100000142	1	70688--	VERON Julien	8,23	RAR inférieur seuil poursuite
2016	T-704100000303	1	70688--	VOGEL Sebastien Et An	9,96	RAR inférieur seuil poursuite
TOTAL					1333,98	

Délibération N°2021-05-18-Ib

b. Décision modificative N°2 du budget de fonctionnement

La Trésorerie de la Ferté Bernard ayant procédé à des relances, un administré s'est plaint et conteste être le propriétaire d'une parcelle sur laquelle des travaux d'entretien ont été réalisés en 2015. Il conteste même la réalisation des dits-travaux pour un montant de 142.69 €. A cette période, des conventions de travaux de végétation ont été adressées à chaque propriétaire mais toutes n'ont pas été signées.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE d'annuler le titre de recette N°112 de 142.69 € sur l'exercice budgétaire 2015**
- **AUTORISE la décision modificative suivante afin que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente décision soit réalisée au BP 2021 :**

Intitulé	Imputation	Dépenses en -	Dépenses en +
Titre annulé sur exercice antérieur	673/020		142.69 €
Dépenses imprévues	022/833	142.69 €	

Délibération N°2021-05-18-Ic

c. Virement de crédit des dépenses imprévues

Vu la délibération N° PR20210316lg du Comité syndical du 16 mars 2021 portant vote du Budget primitif 2021,

CONSIDERANT qu'en vertu des articles L2322-1 et L2322-2 du CGCT, le crédit pour dépenses imprévues est employé par Monsieur le Président qui doit rendre compte au Comité Syndical, à la première séance qui suit l'ordonnancement de chaque dépense, de l'emploi de ce crédit pour alimenter les crédits des chapitres budgétaires insuffisants,

Monsieur Le Président vous informe du virement de crédit suivant :

Compte 020 BUDGET INVESTISSEMENT : Virement de 200 € vers le chapitre 21 imputation 2183/020 BUDGET INVESTISSEMENT pour permettre l'acquisition de matériel informatique

Le Comité Syndical, Entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE des utilisations faites des crédits des dépenses imprévues**

Délibération N°2021-05-18-Id

d. Décision modificative N°3 du budget de fonctionnement

Un ordinateur portable devenu hors service doit sortir de l'inventaire car il a été repris par le prestataire. La valeur comptable de cette immobilisation cédée est de 450 €.

Afin de pouvoir enregistrer comptablement toutes les opérations d'ordre au niveau des amortissements, il est nécessaire de procéder à la décision modificative suivante de ce budget :

Intitulé	Imputation	Dépenses en -	Dépenses en +
Dotations aux amortissements des immobilisations	6811/01		450.00 €
Dépenses imprévues	022/833	450.00 €	

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE la décision modificative ci-dessus au niveau des chapitres et des opérations pour la section d'investissement de l'exercice 2021**

II. Informations diverses

- **Extension du Syndicat et nouveaux statuts :**

Toutes les communautés de communes et la communauté urbaine Le Mans Métropole ont pu délibérer favorablement sur ces points. La Préfecture prévoit donc de publier l'arrêté préfectoral vers la mi-juin. A compter de la parution de cet arrêté, le Syndicat dispose de 4 semaines pour s'installer.

- **Les principales rencontres, réunions :**

- ✚ Réunion commune de Cherré-Au : 30 mars
- ✚ Réunion développement pratique du canoé : 30 mars à Montfort le Gesnois
- ✚ Réunion CEN Pays de la Loire : 8 avril
- ✚ Réunion échanges technique OFB : 13 avril
- ✚ Réunion Continuité barrage de l'Epau : 15 avril
- ✚ COPIL études Projets Ouvrages du Narais : 19 avril
- ✚ Réunion barrage de Quincampoix : 22 avril
- ✚ Réunion Barrage de Guesdon : 22 avril
- ✚ Réunion structuration compétence GEMAPI CC loir Lucé Bercé :29avril
- ✚ Réunion échange avec la Chambre d'agriculture : 30 avril
- ✚ Animation rivière école de Connerré : 4 mai
- ✚ Réunion commune de Cherré-Au : 5 mai problématique ruissellement / projet lotissement
- ✚ Réunion département de la Sarthe : SIG départemental

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 00

Représentants de la Communauté de Communes du Gesnois Bilurien

André FROGER (Titulaire)	Jean-Yves LAUDE (Titulaire)	Dany BOULAY (Titulaire)
Jean-Claude LECOMTE (Titulaire)	Anthony TRIFAUT (Titulaire)	Alain COURTABESSIS (Titulaire)
Mickaël VERITE (Suppléant)	Laurent GUILLET (Suppléant)	

Représentants de la Communauté de Communes du Pays de l'Huisne Sarthoise

Michel ODEAU (Titulaire)	Eric DESCOMBES (Titulaire)	Jean-Pierre CIRON (Titulaire)
Régis BOURNEUF (Titulaire)	Cécile KNITTEL (Titulaire)	Eric PAPILLON (Titulaire)
Joël CIRON (Suppléant)	Pierre BOULARD (Suppléant)	

Représentants de la Communauté de Communes de la Vallée de la Braye et de l'Anille

Philippe LEBERT (Titulaire)	Michel HUREAU (Suppléant)
--------------------------------	------------------------------

Représentants de la Communauté de Communes du Sud Est du Pays Manceau

Guy FOURMY (Titulaire)	Laurence HAMET (Titulaire)	Pascal CHAUVEAU (Suppléant)
---------------------------	-------------------------------	--------------------------------

Représentants de la Communauté Urbain Le Mans Métropole

Marcel MORTREAU
(Titulaire)

Christian POIRIER
(Titulaire)

Abdelmajid EL ARRASSE
(Titulaire)

Thierry TOUCHE
(Titulaire)

Damienne FLEURY
(Suppléante)

Nathalie BUCHOT
(Suppléante)